

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4283

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'INSA Lyon pour une collaboration relative à des projets culturels, scientifiques et pédagogiques sur la période 2018-2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4283 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'INSA LYON POUR UNE COLLABORATION RELATIVE A DES PROJETS CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES SUR LA PERIODE 2018-2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art Contemporain de Lyon et l'INSA Lyon souhaitent nouer pour trois ans un partenariat, dans le but de valoriser les activités pédagogiques reliant art contemporain et culture scientifique.

Cette collaboration s'appuie sur la conviction partagée que les établissements d'enseignement supérieur, notamment scientifiques, doivent proposer aux étudiants et à leurs personnels un contact avec la création contemporaine, leur offrir des occasions de découvrir les métiers du musée et de confronter les méthodes scientifiques aux processus de création artistique.

Le Musée d'art contemporain souhaite donner un large accès à ses collections, ses expositions et favoriser la rencontre avec des artistes aux enseignants et élèves des établissements concernés. Il souhaite élargir son offre culturelle aux approches transdisciplinaires, accueillir des étudiants dans l'exercice de leurs disciplines afin d'offrir à son public une diversité de connaissances.

La présente convention précise les axes fondamentaux de cette collaboration et en prévoit les premières modalités de mise en œuvre. Elle fixe les objectifs et les modes d'organisation des projets régulièrement reconduits sur chaque exposition. Elle encadre le nombre de visites commentées gratuites dans les expositions du Musée d'Art Contemporain.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'INSA Lyon, la gratuité des visites de groupes est accordée (une visite guidée offerte par le musée / une visite guidée payée par l'INSA Lyon, dans la limite de trois visites gratuites par exposition), ainsi que les entrées dans les conférences (dans la limite de 15 entrées par conférence), par dérogation aux tarifs approuvés par délibération du 16 décembre 2016.
2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'INSA Lyon est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER